

NOMBRE DE REPRESENTANTS ET DE VOIX

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2021-2022

Dimanche 08 mai 2022 – 9H30

Complexe sportif – Rue des Artisans – 85 160 SAINT JEAN DE MONTS

Rappel : L'assemblée générale du Comité Départemental se compose des représentants des clubs [...]. Le nombre de représentants et le nombre de voix dont dispose chaque club est fixé par le barème suivant :

Nombre de licenciés	Nombre de représentants	Nombre de voix
10 à 25	2	2
26 à 50	2	4
51 à 75	3	6
76 à 100	3	8
101 à 150	4	10
151 à 200	4	12
201 à 250	5	14
251 à 300	5	16
301 à 350	6	18
351 à 400	6	20
401 à 450	7	22
451 à 500	7	24
501 à 550	8	26
551 à 600	8	28
601 à 650	9	30

Les voix dont disposent chaque club sont réparties également entre ses délégués, de façon que tous aient un nombre de voix égal ou au plus différent d'une voix.

Le vote par procuration et par correspondance ne sont pas admis.